

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue St-Amable,
Québec
G1R 6A6**

Dossier : Projet éolien Massif du Sud

Par

Ranch Massif du Sud

Et

Pourvoirie Safari

**Siège social : 176 rue St-Georges
St Lazare
Bellechasse
G0R 3J0**

Le 20 janvier 2011

Sections

1.Présentation

2.Historique du Ranch

3.Historique du Ranch côté moins beau

4.Sommaire d'évènements ou faits (2 entreprises)

5. Mesures d'harmonisation inaptes à répondre à l'objectif recherché pour nos 2 entreprises

6. L'intensité des dommages (2 entreprises)

7. Documents et faits relatifs (2 entreprises)

8. Ranch Massif du Sud

9. Précisions pour la Pourvoirie Safari inc.

Annexes jointes

1. Rapport de la Société de Gestion du Parc Massif du Sud 2006-2007
2. Lettre du MRN à la MRC 29 janvier 1996
3. Lettre du MRN à Guy Garant et Ranch Massif du Sud 9 janvier 1997
4. Plan de restructuration de la Société Saison 2005
5. Présentation du Parc 20 juin 2005 avec Historique chronologique
6. Carte officielle de 1995 réalisée par la MRC de Bellechasse
7. Mission du Parc, site municipalité St-Philémon

1.Présentation

Nous sommes des entreprises reconnues oeuvrant depuis 20 ans, dans le Parc; dites « partenaires ». Mais d'emblée, je vous dirais que cette reconnaissance n'a pas été facile à obtenir.

Nous avons été membre de la Société du Parc parce que les ministères sont intervenus. Nous sommes membres de l'Association des Producteurs en Tourisme d'Aventure, membre de l'ATR dont plusieurs années administrateur, présidente du comité touristique de Bellechasse, membre de Québec à Cheval et membre Équiqualité et nous sommes instructeurs à cheval, membre de la Fédération des Pourvoyeurs du Québec.

Qui sommes nous? Nous (Raymonde LeBlanc et Guy Garant) avons été entrepreneur en construction depuis 1974 et avons travaillé beaucoup dans le Grand Nord avec les Inuits et Autochtones; notre entreprise a compté jusqu'à 100 hommes au travail. Nous avons la même secrétaire depuis 30 ans. Nous avons toujours été en bonne entente avec nos voisins. Nous demeurons à St Lazare rue St-Georges depuis près de 40 ans.

En 1990, nous voulions investir dans notre région et avons débuté la Pourvoirie et le Ranch Massif du Sud à St-Philémon, puis une ferme de Bisons et de Wapitis à St Lazare, notre municipalité familiale.

2.Historique du Ranch

Jé vais commencer par le beau de notre Histoire. Nous avons gagné plusieurs prix du Tourisme. Nous sommes certifiés Équiqualité pour le Ranch. Nous avons été finalistes au niveau provincial contre les Médiévales de Québec, nous avons été finalistes aux Fiéides de Québec concernant notre volet international, nous avons gagné en France à Paris, le prix de l'entreprise la plus attractive du Québec.

Nous avons développé notre Ranch en pensant à la randonnée de journée et de séjour, volet plus lucratif. D'ailleurs, le Ministère du Tourisme a collaboré à maints reprises, pour des tournages internationaux. Notre promotion est un long travail réparti sur 20 ans, dont les prémisses sont la grande nature à perte de vue, de beaux paysages.

L'intégrité du produit est très importante. L'encadrement visuel sera totalement modifié suite à l'implantation de 75 éoliennes sur le Massif du Sud et l'environnement naturel ne sera jamais plus le même. Le ministère du Tourisme a réalisé un film promotionnel de nos beaux paysages à cheval en 2009 et cela se traduira par une émission qui passera aux États-Unis en 2011.

Nous avons travaillé à notre positionnement depuis 20 ans dans le Parc Massif du Sud. Ce positionnement dans la grande nature est un choix qui coûtait cher pour donner à notre offre une position concurrentielle, distinctive et attractive dont les retombées seraient avenir. Après plusieurs années, l'élément clef de la phase de développement est de faire en sorte que le territoire et ses attraits naturels soient le levier pour les séjours.

Il faut considérer l'importance du travail accompli pour développer des activités et une expérience touristique de qualité dans le Parc Massif du Sud.

Les Européens veulent faire des expériences en sécurité, dans la grande nature, dans la cabane au Canada. Nos camps dans le bois sont ouverts et l'an passé nous avons connu du vandalisme mais en quelques jours, nous avons réparé du moins remis le tout accessible et sécuritaire mais nous n'avons pas investi tous les efforts que nous aurions pu car l'an prochain nous ne serons pas capable de s'en servir à cause de la construction prévue.

Mon mari a beaucoup guidé à cheval dans le Parc depuis 20 ans et le calme et le sans bruit dans les sentiers sont des souvenirs impérissables pour lui, moi et les touristes guidés. Nous entendons le pas de nos chevaux, le chant de l'oiseau, puis plus rien le bruissement de feuilles et soudain on entend se poindre le bruit de la rivière au loin. Ce sont de merveilleux lieux où nous transposons nos touristes.

3. Historique du Ranch côté moins beau

Dans notre contrat, la CADMS nous a **vendu le terrain et les droits pour l'équitation dans le Parc**. Notre associé du début devant un différent sur l'organisation, a décidé devant notaire de nous acheter disant qu'un investisseur du Parc serait prêt à nous remplacer. Au bout du délai, il nous a demandé de le racheter, cet investisseur ne voulant plus investir. Alors nous lui avons loué l'écurie d'été alors construite.

Pendant ce temps, nous devons compléter **des conditions au contrat** soit notre carte de réseau de sentiers et poursuivre la construction de l'écurie d'hiver.

Ayant creusé 7 pieds d'un côté et rien de l'autre, l'ingénieur nous fait la recommandation de retarder la construction à cause de l'instabilité du sol. Puis vlan, on reçoit un avis enregistré nous indiquant que l'on a manqué à nos conditions et que la CADMS veut reprendre le terrain et nos travaux pour rien. Après une courte réflexion, nous avons donc poursuivi la construction en prenant des précautions supplémentaires, les **fondations nous ont coûté le double**.

À ce temps, l'ex-associé siégeait à la CADMS en 1991 pour le Ranch Massif du Sud et nous avons demandé d'être reçu pour s'expliquer et ce fut refusé.

Puis nous avons reçu **une action en justice** malgré le fait que nous avons construit et rempli nos conditions. En cour, à la question : quand avez-vous eu votre emprunt hypothécaire? J'ai répondu à l'avocat de la CADMS, « c'est vous, avec votre avis enregistré qui nous a empêché de l'avoir » et le juge a dit : « Ah bon, là je vois pourquoi un avis enregistré si malin! »

Les 2 parties ont été demandées devant le juge. Il a dit : on voit que la Corporation ne veut pas des propriétaires du Ranch, et il a demandé au Ranch si on voulait vendre; on a dit oui, et la CADMS : voulez-vous acheter? L'avocat a dit « oui mais on n'a pas d'argent ».

Suite à cela, nous avons connu d'autres embûches, on a voulu nous sortir de notre tracé de sentiers en disant que le vélo est incompatible avec les chevaux, on s'est débattu pour ne pas mettre de couche aux chevaux, injonction dans la construction des sentiers, action en justice lors de la construction de nos camps dans le bois, le Parc a décidé d'accepter les chiens pour avoir plus de clients. C'est en 2005, que nous avons réglé hors cour pensant négocier la paix et le droit de travailler en partenariat.

Il restait le protocole d'entente avec la Société que nous demandions à répétition pour finaliser le tout, c'était toujours reporté puis, le préfet M. Blanchet de la MRC de Bellechasse est prêt et là pressé de conclure notre protocole d'entente. On se demandait bien qu'elle anguille se cachait sous la roche...

Pour nous, c'était, **maintenant on pense relève** mais vlan, on apprend qu'il est question d'éoliennes au Massif du Sud dans un Parc récréotouristique.

Quand les MRC ont créé le Parc, il y a eu beaucoup de rencontres car on y ajoutait le vélo de montagne mais dans nos sentiers et des sentiers de quad (vtt motorisé) non prévu et non compatible avec le pédestre et le cheval.

4.Sommaire d'évènements ou faits (2 entreprises)

Dans la **Société du Parc**, les ministères ont intervenu pour exiger le poste permanent du Ranch car la MRC voulait que l'on soit électif... la Pourvoirie a eu un poste électif et effectivement les premières années, la Pourvoirie n'a pas été élu...après quelques années le poste était libre, pas d'opposition.

Même minoritaire, et malgré que dans les faits c'était l'exécutif qui décidait tout, au moins nous étions informé des développements. Les MRC ont décidé de mettre fin à la Société.

Dans le rapport de la Société de 2006-2007 en conclusion, le préfet de la MRC de Bellechasse, M. Blanchet et aussi président de la Société donnent comme raison pour la dissolution : que les 2 organismes ont des missions semblables, que la CADMS n'a plus de démêlés judiciaires et que ce choix a été fait principalement en considération du fait que la CADMS est propriétaire de terrains dans le Parc. Il mentionne aussi que les règlements généraux seront modifiés pour inclure les MRC.

Il est évident que les MRC ne nous veulent pas et **sachez que cela va encore plus loin**. Dans notre contrat avec la CADMS, la Corporation a **un droit de premier preneur!!!** Qui aurait intérêt à contribuer à notre développement?

Document DB38 Contrat de gestion déposé par la MRC : on n'a pas réussi à recevoir le document complet, signatures et dates sont toujours manquantes ainsi qu'un article en plein centre d'une page et toutes les 9 annexes qui font partie intégrante de cette convention.

Ce contrat de gestion a été fait par les MRC. Il y est noté un des meilleurs potentiels récréotouristiques, une richesse naturelle collective d'intérêt régional notamment à cause de ses massifs montagneux panoramiques unique en Chaudières-Appalaches et du patrimoine écologique diversifié du milieu forestier.

Aussi il est écrit que la Société devra continuer à **gérer le territoire avec ses partenaires**.

Dans les **obligations des MRC** article 4.7 (une page manquante au début avec des notes manuscrites à côté...)

-fournir l'encadrement nécessaire pour aider à la gestion et à la conservation des ressources naturelles **en collaboration avec les partenaires du milieu** et les Ministères impliqués du Gouvernement.

-Les MRC conviennent que toute autorisation de droit de passage ou émission de quelconques droits ne seront émis qu'après consultation et recommandation de la Société.

De même les MRC demande à la Société

Article 5.1 - de gérer et administrer le Parc en personne prudente et diligente selon les principes et **usages reconnus et selon les orientations du Plan d'Aménagement** et de développement des ressources du Parc.

29 janvier 1996, lettre du MRN à la MRC : Suite à la présentation de votre projet, le 13 octobre 1995, aux membres du Groupe interministériel sur la Forêt Habitée et aux représentants régionaux des différents ministères concernés; il y est indiqué que le Plan de 1995 insiste sur l'aspect récréatif. Il est noté : Aussi il sera important que les orientations touchant l'aménagement forestier et l'aménagement faunique soient développées davantage, en concertation avec les **organismes du milieu oeuvrant dans ces domaines**.

En 1997, une lettre du Ministère des Ressources naturelles précise que les organismes exerçant des activités sur le territoire ont un certain droit d'usage, **de préférence à ceux qui ne sont pas présents actuellement**.

En 2005, Plan de restructuration de la Société : il est écrit que le comité d'orientation recommande de ne plus investir dans le développement et la réparation des équipements équestres, quad, motoneige. Même si les fonds sont des subventions et pour le développement du Parc.

-tarifier l'utilisation des sentiers aux partenaires utilisateurs.

Nous étions contre car nous on a beaucoup investi dans le Parc mais dans le protocole, Le Ranch a accepté de verser 2,000\$ par année malgré que notre contrat nous donnait cette autorisation.

20 juin 2005 Présentation de la Société du Parc point 3.0 Origine du Projet (dernier pico) et 4.0 Évolution du projet, les dates de 1995 y sont clairement indiquées Début de la création du Parc dans le cadre de référence des parcs régionaux du Ministère des Affaires municipales.

(1995-1996) – le comité interministériel développe le concept de Forêt Habitée et reconnaît 13 projets pilotes dont le Parc Régional Massif du Sud.

(1995-1996) il est écrit dans cet historique de 2005, que le comité d'orientation **a déposé un plan d'aménagement avec un inventaire exhaustif des ressources du territoire tant forestières, fauniques et récréatives** ainsi qu'une étude de faisabilité en 1995-1996.

Le Document de la **MRC de Bellechasse de mars 2010 DB52 Historique chronologique** Parc Régional Massif du Sud, est beaucoup moins précis pour ces dates.

.....
5. Mesures d'harmonisation inaptes à répondre à l'objectif recherché pour nos 2 entreprises

En théorie, nous sommes en accord avec le principe que tous désirent développer un projet qui se démarquera par sa cohabitation harmonieuse avec les activités existantes.

Cependant, dans les faits, compte tenu de notre utilisation complète et entière du territoire du Massif du Sud, des critères d'harmonisation sont inaptes à répondre à l'objectif recherché. La raison en est fort simple; le développement éolien à grande échelle sur ce territoire est incompatible avec l'utilisation récréotouristique que nous en faisons actuellement. Il est très évident que les activités de construction et d'exploitation d'un parc éolien de l'envergure de celle qui est proposée auront une incidence néfaste sur la qualité de l'expérience récréotouristique de nos clients dans le contexte des produits et des services que nous offrons actuellement.

Notre carte d'affaires pour nos 2 entreprises, c'est la nature à l'état sauvage et toutes ces éoliennes et chemins industriels vont nuire et même empêcher de recevoir notre clientèle cible. Les gens qui paient des journées à 200\$ et du séjour à 1,000\$, recherchent la nature ; c'est autre chose que des éoliennes et des chemins industriels.

Je me dois de vous exprimer ma grande déception face à l'évaluation sous estimée du gouvernement de l'incidence d'un parc industriel de 75 grosses structures d'acier sur la qualité de l'expérience touristique que nous offrons sur le territoire Massif du Sud, reconnu Parc récréotouristique (carte officielle et légale réalisée par la MRC de Bellechasse en 1995).

6. L'intensité des dommages (partie conjointe à nos 2 entreprises)

En effet, les dommages **sont à intensité élevée** à plusieurs niveaux et viennent compromettre la pérennité de nos entreprises. Que ce soit **sur l'impact de l'implantation** de ces structures d'acier dans un milieu touristique de grande nature, de **la durée de l'impact** (plus de 20 ans) et de **l'étendue du territoire d'utilisation**.

Vos constructions et chemins d'accès se retrouveront sur tout le territoire que nous desservons, à travers nos sentiers, aux divers points de vue panoramique sur un territoire naturel, sur nos sites d'habitats fauniques. Nous serons affectés pendant les travaux et les années subséquentes, dans la poursuite de nos activités de chasse, de pêche, d'observation, de cueillette de plantes sauvages et dans nos activités récréotouristiques équestres et pédestres. Cela entraînera à coup sûr une perte de revenus et une perte d'intérêt de nos clientèles actuelles et futures.

Notez que nous sommes déjà lourdement affectés par ce projet et ce depuis 2006 car notre avenir à très court terme, est menacé. On parlait de construction éventuelle pour 2010...

Les **impacts sont importants**, notamment : visuels, attrait moins intéressant, panorama naturel perdu, impacts sonores, sur la qualité de l'eau et sur la pêche sportive, risques accrus pour la sécurité pour nos clients, environnement perturbé, érosion, effets d'ombres en mouvement, effets stroboscopiques, pollution lumineuse de nuit, nuisance à l'écoute du chant des oiseaux, animaux menacés, aire de transit détruit, ravages et nourriture affectés, milieux sensibles affectés, ouverture du territoire par de nouveaux chemins, augmentation de la circulation, dérangement par les autres utilisateurs du territoire, sentiers perdus, promotion à refaire, changement de vocation, programme perturbé, problèmes d'adaptation pour chevaux et touristes, fréquence perturbé en communication, sécurité menacée et autres pour nos entreprises.

Non seulement les travaux de construction de chemins prévus dans le projet de développement éolien pendant une période de deux ans sont importants, **ils généreront des impacts irréversibles**.

M. Cookson de la cie St-Laurent Énergie a déclaré devant une assemblée à St-Luc : vos 2 entreprises sont les plus affectées par le projet et elles subiront le plus d'impacts.

Aussi, M. Cookson, nous a offert de déménager le ranch dans un autre Ranch... pendant les 2 années de construction, n'ont pas seulement dans un autre secteur de sentiers car je lui avais répondu : « vous pensez que je vais envoyer mes clients chez un autre ranch, cela n'a pas de bon sens! »

En conséquence, cela impliquera pour nous la mise en œuvre de changements majeurs au niveau de l'occupation du territoire par nos clients, de l'adaptation de nos chevaux et des guides, de nos circuits de randonnée, de la longueur de nos séjours, de la provenance de nos clients, etc. Nous allons devoir consentir des investissements importants pour y parvenir.

De plus, ce projet est **incompatible avec la quiétude qu'apportent la nature et le paysage**. Pensez y 75 éoliennes, grosses tours d'acier c'est incompatible avec les qualités champêtres esthétiques et historiques du paysage. Ce ne sera plus le même environnement champêtre naturel. On sera encerclé d'éoliennes 75 grosses tours d'acier de 350 pi.

7. Documents et faits relatifs pour nos 2 entreprises

DB40 Dans l'entente de délégation de gestion foncière 2009 qui fait référence à l'entente générale signé en 2001 DB39, il est précisé des objectifs à respecter par les MRC

- la planification **doit se faire en concertation des ministères et organismes concernés par l'aménagement et la mise en valeur d'espaces récréatifs sur les terres du domaine**
- la gestion des terres doit être **dans le respect des droits consentis au tiers**
- l'équité et la transparence** dans les règles de gestion particulièrement dans l'attribution des droits

DB39- Entente générale 2001 : -Les MRC ont adopté et réalisé en collaboration avec les intervenants intéressés, un plan provisoire d'aménagement et de gestion qui a **une dominante récréotouristique**.

Les ministères ont des responsabilités aussi. St-Laurent Énergie se dit prêt à faire de petites mesures d'harmonisation, les MRC nous disent que les redevances iront pour des projets futurs uniquement, le MRN dit ne pas prévoir de mesures de compensations. St-Laurent Énergie nous dit que le Gouvernement est en quelque sorte aussi responsable, et on nous invite à contacter la MRC qui nous a exclu de sa mission du Parc. On déplore avoir été exclu par les MRC de la CADMS ; la Société de gestion du Parc dissout, tout pour éliminer l'entreprise privée même minoritaire.

Selon le guide gouvernemental sur les projets éoliens, les organismes qui reçoivent des redevances devraient agir avec prudence et avec transparence. A ce chapitre, ils ont manqué à leur devoir. gouv. Q p6 et 19

J'ai rencontré le préfet M. Blais lors de la première partie du Bape où j'ai appris d'ailleurs que l'extension de la gestion de la zone du Parc leur donnerait ±300,000\$ de redevances par année. Je lui ai demandé pourquoi notre entreprise n'était pas considérée pour recevoir des compensations étant donné les redevances prévues pour les MRC.

M. Blais m'a répondu que les redevances étaient versées aux MRC et que ces sommes seraient utilisées pour des développements futurs dans le Parc. Je lui ai dit mais nous sommes des entreprises qui sont menacés par le projet. Il m'a redit : ces sommes seront utilisés pour des développements futurs **uniquement**.

J'aimerais vous préciser que le projet industriel de 75 éoliennes va complètement changer notre futur et nous considérons que des sommes majeures doivent être allouées à notre réorganisation. Le MRN doit prévoir des sommes pour nos entreprises devant ce virage obligatoire qui nous est imposé.

La cie St-Laurent Énergie dit : « on voulait faire un bout de chemin sur l'harmonisation avant d'en venir aux compensations. » Mais, depuis décembre aucune rencontre.

Suite à nos 20 ans de travail pour se faire reconnaître entreprises reconnues et partenaires; bien là nous voyons que **ces gens là ne nous veulent pas en tant que partenaires. Nous avons investi beaucoup et nous travaillons beaucoup**. Depuis la création du Parc, on parle de consolidation des entreprises existantes. Il faudrait que le geste suive les écrits.

8. Ranch Massif du Sud

Et selon la loi du Développement durable; Les parcs éoliens doivent être entrepris **dans un souci d'équité** avec une juste répartition des avantages et des inconvénients entre les entreprises.

Nos investissements dans le Ranch Massif du Sud de l'ordre de 1.5 million \$ sont sérieusement menacés par une énorme perte de valeur. Une étude d'un évaluateur agréé parle de perte de plus de 60%. C'est une **expropriation déguisée**. Les éoliennes vont tuer nos entreprises. Je n'ai plus le goût **de défendre nos intérêts** avec des gens qui vont détruire le patrimoine culturel de cette grande nature : nos paysages

Nous avons besoin d'une aide financière à la hauteur des dommages permanents (période de construction et les années subséquentes). On n'a pas un autre 20 ans à remettre en réorganisation.

On a proposé la vente du Ranch en créant une nouvelle structure qui opérerait le ranch et on a demandé que le risque financier soit assumé par le développement éolien soit de reprendre les prêts du Ranch et de les assumer sans intérêt pendant 20 ans ou de recevoir des compensations annuelles en conséquence.

9. Précisions pour la Pourvoirie Safari inc.

La reconnaissance de nos droits n'a pas été facile même en détenant des droits consentis par le ministère et un permis de pourvoirie permettant d'opérer sur les terres publiques du Massif du Sud. C'est seulement en 2003 que notre entreprise a été listée comme entreprise reconnue oeuvrant dans le Parc Régional Massif du Sud et ce grâce à l'intervention du ministère, car notre nom d'entreprise était toujours absent dans la liste des intervenants à consulter de par nos droits consentis.

Des impacts irréversibles seront générés sur les deux principales espèces fauniques exploitées de manière durable depuis 20 ans par la pourvoirie Safari. Mais en plus, la nature même du mode de déplacement des clients de la pourvoirie, notamment souvent à cheval ce qui est d'ailleurs unique et exclusif au Québec, est complètement incompatible avec les perturbations physiques et sonores que la machinerie lourde générera à court sûr, sans parler des problèmes de sécurité pour tous.

Les activités de la Pourvoirie Safari sont localisées à 100 % dans le Massif du Sud. La nature même de ces activités dépend de l'environnement naturel du parc et y est lié de manière intrinsèque. De ce fait, **il n'est pas possible de relocaliser les activités de la pourvoirie** ailleurs dans la région, car aucun autre territoire en Chaudière-Appalaches ne permettrait de livrer la même prestation de produits touristiques axés sur la faune et les grands espaces naturels.

Plusieurs cours d'eau prennent leur source dans le Massif du Sud. Ces têtes de bassin versant abritent des populations d'ombles de fontaine indigènes parmi les plus importantes qui subsistent encore à l'état naturel dans la région de Chaudière-Appalaches. La pourvoirie Safari exploite ces populations de manière durable depuis une vingtaine d'année. Plusieurs études démontrent que les chemins forestiers sont la cause première de l'ensablement des frayères de truites. Le déploiement d'un nouveau réseau routier important dans des pentes et dans un délai court générera inévitablement le transport de plusieurs tonnes de matière fine par les eaux de ruissellement qui perturbera à coup sûr les frayères naturelles. Cela se traduira par **une perte importante au niveau des rendements de pêche** pour cette espèce. Donc la pourvoirie en sera affectée.

Aussi, il existe actuellement une densité d'originaux relativement importante sur le territoire public du Parc du Massif du Sud. Cette population fait l'objet d'une exploitation soutenable à long terme compte tenu du niveau d'accessibilité actuel du parc, autant par des utilisateurs autonomes que par nos clients.

L'expérience au Québec démontre clairement que l'original est vulnérable dans un territoire faisant l'objet d'une forte accessibilité en absence de contingentement **DB120**. Le déploiement du nouveau réseau routier par le promoteur du projet de développement éolien rendra accessible aux chasseurs plusieurs portions du territoire qui ne le sont pas actuellement.

Cette situation aura pour conséquence une **augmentation importante de la pression de chasse** sur cette espèce et la détérioration de la qualité de l'expérience de chasse. Dans cette situation, la pourvoirie Safari ne détenant pas de droit exclusif de chasse ne sera pas en mesure de **permettre à ses clients de vivre une expérience de chasse de qualité**, et ce produit devra être abandonné par l'entreprise, d'autant plus que **l'environnement immédiat des camps de chasse de la pourvoirie sera directement perturbé** par le projet.

Le principal produit touristique de la pourvoirie Safari est basé dans l'ensemble du Massif du Sud, lequel présente actuellement un paysage naturel à peu près intact et un pôle d'attraction touristique majeur de la région Chaudière-Appalaches.

Le caractère sauvage et naturel de l'environnement du parc constitue une condition fondamentale et essentielle pour que nos entreprises puissent livrer leur prestation de service aux clientèles et particulièrement aux visiteurs provenant de l'extérieur du Québec.

Dans l'industrie de la pourvoirie et du tourisme, c'est ce que nous appelons l'intégrité du produit. La vocation récréo-touristique prioritaire du parc a été reconnue en 1995 (**carte officielle démontrant cette reconnaissance réalisée par la MRC de Bellechasse**). La pourvoirie Safari s'est appuyée sur cette reconnaissance des intervenants régionaux pour se développer. À l'évidence, la priorité récréo-touristique est maintenant reléguée au second plan.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

L'INTRODUCTION

En tant que président, il me fait plaisir de vous faire rapport des activités de notre organisation pour l'exercice financier 2006-2007. Je ferai un survol des différents dossiers traités en cours d'année, de même que des différents aspects administratifs de notre Corporation.

LE FINANCEMENT

Nous avons reçu cette année un deuxième versement de 80 000\$ du Gouvernement du Québec afin de soutenir la gestion quotidienne du Parc et lui permettre de se développer et de viser une plus grande part d'autofinancement. Une dernière tranche de 20 000\$ nous sera versée suite au dépôt de nos états financiers 2006-2007. Nous ne remercierons jamais assez la ténacité de notre ex-députée provinciale Madame Dominique Vien, qui comme une bonne marraine, avait à cœur d'améliorer notre sort. Notre autre parrain, monsieur Steven Blaney du Gouvernement du Canada, est encore un fidèle utilisateur de notre parc. Nous sommes continuellement dans ses pensées et grâce à son aide nous pourrions garantir notre développement. Tout comme autant que les 30 000\$ par année versés par les MRC de Bellechasse et des Etchemins, ainsi que des quatre municipalités de Buckland, Saint-Luc, Saint-Magloire et Saint-Philémon pour la durée de l'entente avec la Ministre Normandeau.

L'ADMINISTRATION

Le protocole d'entente avec le Ranch Massif du Sud a été signé le 27 décembre dernier. Ce protocole assure donc un fonctionnement rationnel des installations du parc et garantit l'exclusivité des services fournis par le Ranch Massif du Sud. Le prochain protocole est en cours de réalisation avec la Station touristique. L'arrivée de nouveaux propriétaires dynamiques enrichira la réflexion sur l'avenir du Parc et ses implications sur le développement de cette entreprise.

Les Pionniers du Parc, la Corporation de développement et d'aménagement du Massif du Sud composé des résidents des quatre municipalités, avaient un rêve : développer un parc à l'image des gens de la région. Un poste pour accueillir les visiteurs s'imposait. Ce rêve est maintenant réalité. La Société de gestion y a déménagé ses bureaux à la fin du mois de mai de cette année.

L'amélioration de nos propres sources de revenu est un objectif fixé l'an dernier par cette assemblée. Nos infrastructures de campings sauvage de refuges et d'abris ont été améliorées afin d'offrir un meilleur service à notre clientèle. L'arrivée du poste d'accueil avec ses services sanitaires aura dans le futur une influence remarquable sur l'achalandage.

Au cours de l'année 2006-2007, la direction générale a été assumée par René Godbout suite à son départ de la Station Touristique. Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur son expérience du dossier du parc et de ses partenaires. Il lui a fallu renouveler le noyau central du personnel suite au départ de madame Barbara Vermette pour l'Espagne et de Johanne Mercier. Monsieur Martin Paulette tient la barre d'une main de maître à la gestion multiressource, madame Véronique Caron est responsable de l'accueil et Marie-Pierre Aubin remplace Sonia Goulet à la comptabilité.

L'ACCUEIL ET LES ÉVÈNEMENTS

L'achalandage total de la saison (5585 entrées) représente le nombre de visiteurs qui ont payé les droits d'accès au Parc. Une légère hausse par rapport à l'année dernière.

La location de refuges et de campings est en montée. L'achalandage des campings est en hausse et la qualité du produit est appréciée de tous.

Lors de la finale de la Coupe du Québec de vélo de montagne 2006 nous avons accueilli 530 coureurs et plus de 2000 spectateurs sont venus assister à ce spectacle haut en couleurs. Pour la septième année consécutive le Parc régional Massif du Sud a été félicité pour la qualité de son parcours et pour son organisation. Nous remercions le Club de vélos Normandin, la Patrouille de ski Massif du Sud et la Station touristique Massif du Sud pour leur implication.

La Randonnée des Sommets organisée en collaboration avec le Parc régional des Appalaches a permis à 86 personnes de pratiquer leur activité favorite soit la randonnée pédestre en toute tranquillité. De ce groupe 53 étaient inscrits pour 3 jours et 33 pour une journée seulement. Les participants ont aussi fort apprécié les services qui leur étaient offerts (repas, service de navette et transport des bagages) ainsi que la qualité des parcours.

SECTEURS DE LA GESTION MULTIRESSOURCE ET DE L'INTERPRÉTATION

En 2006-2007 Les secteurs de la gestion multiressource et de l'interprétation du Parc disposaient du budget suivant:

- 117,272\$ provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, édition 2006-2007;
- 9,490\$ provenant des revenus du Parc régional du Massif du Sud qui ont été investis dans la route d'accès au panorama;
- 5,000\$, provenant du CLD de Bellechasse « Pacte rural », investis dans un refuge.

Ce volet a aussi comptabilisé une part du milieu en nature et en bénévolat équivalente à 13,400\$ provenant d'individus et d'organismes.

Les réalisations se détaillent ainsi :

VOLET AMÉNAGEMENT

Route d'accès au panorama

On a réalisé des travaux de finition sur la route, pour la rendre plus carrossable, essentiellement sur le territoire de St-Luc. 19,000\$ y ont été investis. Bien qu'elle soit accessible, sans risque, aux voitures de tourisme, la route nécessite encore des travaux de finition pour améliorer la surface de roulement.

Sentiers, barrières, ponceaux et signalisation

On a complété le sentier pédestre de la crête des grives (4,2 km) et débuter la construction de deux nouveaux sentiers : « Les parois » 1,2 km et « Les ravages » (2,4 km)

On a complété la finition des travaux de réfection entrepris en 2004 dans le sentier des Portes de l'Enfer, la construction d'une traverse en cordes, détruite par les *crues* de 2002, sur la rivière du pin et le rafraîchissement du balisage sont les principaux travaux réalisés.

Un Lien de 10 km entre le Parc du Massif du Sud et le Parc des Appalaches, sur chemins et sentiers existants a été planifié. L'achat de signalisation et de panneaux de direction est complété. Il reste à les installer.

Certains tronçons détériorés du sentier multifonctionnel B ont été réparés et recouverts de gravier.

La consolidation prévue des sentiers des Sources et de la Slousse n'a pu être réalisée, parce que deux tempêtes ont occasionné des coûts de réparations importants et imprévus, particulièrement dans la réparation des sentiers multifonctionnels et dans le dégagement d'arbres tombés dans tout le réseau de sentiers et dans les campings.

On a remplacé deux barrières détruites l'an dernier par un véhicule lourd et on en a installé deux nouvelles.

Un ponceau de fort diamètre a été remplacé et élargi sous la route panoramique

On a acheté et posé des panneaux de signalisation (principalement pour remplacer des panneaux brisés). Une grande carte sur panneau d'aluminium pour l'accueil du Parc régional du Massif du Sud a été réalisée.

Camping et refuge

Un nouveau refuge (des Cascades) de 12 x 16 pieds, plus confortable que le refuge du Milieu, a été construit. Il peut accueillir 6 personnes.

Une tente « prospecteur » de 15X20 pieds pouvant recevoir 8 personnes et plus a été installée sur une structure permanente. Grâce à un poêle à combustion lente, Elle peut accueillir des clients en saison froide.

Trois nouveaux emplacements de camping ont été construits ce qui porte le nombre total à 22 de disponibles.

Une toilette sèche a été installée au camping du bassin.

Stabilisation de la rive de la rivière du Milieu

Une section de berge érodée de la rivière du milieu menaçait le sentier multifonctionnel D. Elle a été stabilisée avec un mur de gabions de treillis métalliques, chargés de pierres.

Réparations ponctuelles

Des réparations importantes ont été nécessaires à la suite des dégâts des grands coups de vent qui ont jonchés, au printemps et en été les campings et les sentiers de centaines d'arbres tombés.

Travaux liés à l'activité « La Quête de Merlin »

Il s'agit d'une activité ludique destinée à être vendue aux écoles en fin d'année. L'activité a été complétée en 2006, des travaux de terrains doivent être complétés en 2007.

VOLET ÉTUDES

À la suite d'études réalisées dans les années passées dans les vallées du Milieu et du Beaudoin, un protocole d'entente sur une l'exploitation forestière restreinte et contrôlée, dans ces vallées, a été élaboré en collaboration avec Gestion FORAP. Ce protocole devrait être signé d'ici la fin août 2007.

On a réalisé une collecte d'informations sur l'impact possible des éoliennes sur les écosystèmes, les paysages et le tourisme, dans le parc. Un document sur les impacts anticipés a été déposé au conseil d'administration et auprès des trois promoteurs éoliens qui convoite le territoire du Parc.

Une étude sur les risques d'érosion dans les vallées du Milieu et du Beaudoin a été confiée à Madame Claudine Boyer, géomorphologue. Le rapport, déposé l'hiver dernier, confirme la très grande fragilité des vallées à l'érosion et fait des recommandations visant à ne pas aggraver la situation qui a des répercussions jusqu'à Armagh.

Monsieur Mario Labrie, un ornithologue de Lac-Etchemin, a réalisé bénévolement un inventaire préliminaire de la grive de Bicknell sur les sommets du massif du Sud. Il a répertorié une cinquantaine d'observations de cette espèce rare. Les résultats de cet inventaire ont permis d'intéresser le Service Canadien de la Faune et la Fondation de la faune du Québec à poursuivre ses inventaires en 2007. La protection de cette espèce en péril deviendra un enjeu important dans le développement éventuel d'un réseau éolien dans son habitat.

VOLET ÉDUCATION

Un plan d'interprétation pour le sentier des abris sous roches a été mis au point. Cet important document d'information sert de référence aux naturalistes qui offrent les randonnées guidées offertes au grand public.

Une exposition éducative permanente a été conçue pour la grande salle d'interprétation du pavillon d'accueil du Parc. Cette exposition a été installée au printemps. De nouveaux éléments doivent s'y ajouter en 2007. Une fois terminée, elle se composera de 17 modules éducatifs sur les montagnes, la forêt, la géologie, la faune et la flore du Massif du Sud.

VOLET ENTRETIEN

En 2006, l'entretien régulier du Parc a été assuré par les deux guides en interprétation. Cette combinaison de tâches a permis de consolider deux types d'emploi pour lesquels le Parc ne disposait pas de subvention. Cette rationalisation a permis l'économie de quelques milliers de dollars.

VOLET DES CONTRATS EXTÉRIEURS

L'Équipe d'aménagement du Massif du Sud a réalisé pour la quatrième année consécutive un contrat de sentier à l'extérieur du Parc. Il s'agit d'un sentier pour fauteuils roulants, pour l'Association écologique des Etchemins, au Lac-Etchemin, au coût de 16 500\$.

L'équipe d'interprétation du Parc a, pour sa part, réalisé un contrat de 9 600\$ pour la FAPQ. Il s'agit d'un plan d'interprétation du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches, qui a été livré en juin 2006.

EMPLOIS CRÉÉS

L'aménagement, l'entretien, les études, l'interprétation et les contrats extérieurs ont fourni de l'emploi à 12 personnes, en 2006.

LA CONCLUSION

Je ne saurais terminer le présent rapport sans vous glisser un mot sur l'avenir de notre Corporation.

J'aimerais d'abord vous rappeler que notre Corporation a été mise en place par les M.R.C. de Bellechasse et des Etchemins pour donner suite à la création officielle du Parc régional Massif du Sud. En effet, pour assurer la gestion au quotidien de ce Parc, les deux M.R.C. ont pris la décision de créer la Société de gestion et ce, considérant que la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud avait, à cette époque, des démêlés judiciaires en suspens. Il fut donc décidé de confier à un nouvel organisme cette gestion.

Le colloque de l'hiver dernier, tenu à Buckland, et qui réunissait l'ensemble des intervenants intéressés par le Parc, a permis d'amorcer une réflexion sur son avenir. Une question soulevée lors de ce colloque fut « la gestion du parc et le fait que deux organisations, avec des objectifs similaires, soient présents et agissent dans le parc ».

Ce questionnement s'est transporté aux Conseils des M.R.C. et décision fut prise de former un Comité spécial chargé de faire le point sur tout le dossier du Parc Massif du Sud.

Plusieurs réunions de ce Comité ont déjà permis de dégager certaines orientations et de faire certaines recommandations, dont la principale affecte directement notre organisation.

Cette orientation, déjà acceptée par les Conseils des M.R.C., recommande que la gestion du Parc Massif du Sud soit, dans le futur, assumée par la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud et que demande soit faite à cette Corporation pour qu'elle modifie ses règlements généraux au niveau de la composition de son Conseil d'administration. À ce jour, aucune entente définitive n'est intervenue entre les M.R.C. et la CADMS. Ce choix a été fait principalement en considération du fait que la CADMS est propriétaire de terrains dans le Parc.

Compte tenu de cette orientation, et compte tenu que le mandat de gestion du Parc nous a été confié par les M.R.C., il nous faut donc prendre une orientation quant à l'avenir de notre Corporation.

Il faut bien comprendre aussi que les M.R.C. ont la ferme intention de continuer à développer le Parc et à le faire fonctionner au quotidien. En ce sens, il m'apparaît évident que le personnel actuel pourra être affecté à ces tâches et être transféré.

Les mois à venir sont donc cruciaux et ce, compte tenu que nous avons tous le même objectif, soit le développement du Parc Massif du Sud. Je suis certain que nous travaillerons à l'atteinte de cet objectif en nous disant que finalement, ce qui nous importe le plus **ce sont les résultats**.

En terminant, je tiens à remercier les membres du C.A., les membres du Comité exécutif et des Comités de travail pour votre collaboration.

Merci enfin à notre personnel pour leur engagement et leur professionnalisme.

Charles-Eugène Blanchet
Président du conseil

Le ministre des Ressources naturelles

Le 29 janvier 1996

Monsieur Clément Filion
Directeur général
MRC de Bellechasse
100, Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) GOR 3J0

Monsieur,

Le 9 novembre dernier vous m'avez signifié votre intérêt à ce que le projet de parc régional du Massif du Sud, situé à la frontière des MRC de Bellechasse et des Etchemins, soit reconnu comme projet témoin de Forêt habitée. Cette lettre faisait suite à la présentation de votre projet, le 13 octobre 1995, aux membres du Groupe interministériel sur la Forêt habitée et aux représentants régionaux des différents ministères concernés.

À la suite de cette présentation, le groupe de travail, en collaboration avec les directions régionales des différents ministères, a analysé votre projet sur la base des principales orientations du concept qu'ils ont élaborées en s'appuyant sur les consultations effectuées au cours de l'été.

Comme l'objectif premier que vous poursuiviez lors de l'élaboration de votre projet était la création d'un Parc régional, je comprends que le plan provisoire qui a été déposé insiste sur la création de ce parc et que l'aspect récréatif ait été au centre de vos préoccupations. Cependant, le concept de Forêt habitée vise le développement et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Aussi, il sera important que les orientations touchant l'aménagement forestier et l'aménagement faunique soient développées davantage, en concertation avec les organismes du milieu oeuvrant dans ces domaines.

Certains autres éléments de votre projet, dans sa forme actuelle, ne correspondent peut-être pas complètement à toutes les orientations que nous voulons privilégier dans la mise en application du concept de Forêt habitée; c'est le cas, entre autres, du mode d'organisation proposé. Les rôles, mandats et les modalités de fonctionnement, qui s'établiront au sein des MRC, des municipalités, du conseil permanent de concertation, d'un éventuel organisme de gestion intégrée des ressources et des pourvoyeurs d'activités et de services, devront être précisés. De plus, le financement des activités devra aussi faire l'objet des précisions à apporter au projet.

Toutefois, comme je l'ai indiqué à quelques reprises, les modalités d'application du concept de Forêt habitée doivent s'adapter aux particularités régionales et à des modes de fonctionnement qui conviennent à l'ensemble des intervenants. Ce qui compte avant tout, c'est que les objectifs que nous poursuivons, par l'introduction de cette nouvelle orientation de gestion de l'ensemble des ressources naturelles, soient atteints.

Monsieur Clément Filion

Je retiens de cette analyse que votre projet vise les mêmes objectifs que le concept de Forêt habitée. L'objectif premier, qui est de doter la région de Bellechasse et des Etchemins d'un projet structurant permettant le développement économique par la création d'emplois et l'augmentation de la qualité de vie des citoyens, rejoint les préoccupations véhiculées par le concept de Forêt habitée.

Il me fait donc plaisir de vous confirmer par la présente que j'accepte le projet que vous nous avez présenté, comme projet témoin de Forêt habitée. C'est à ce titre que nous exercerons, en étroite collaboration avec vous, un suivi du déroulement de votre projet. Nous pourrons ainsi évaluer l'intérêt du mode d'organisation et de fonctionnement mis de l'avant, touchant, d'une part, les partenaires du projet, et d'autre part, les organismes impliqués dans l'encadrement de vos activités. Nous voudrions également évaluer l'atteinte des différents objectifs visés par l'implantation de ce nouveau mode de gestion. Enfin, un suivi financier sera établi afin de déterminer la rentabilité, pour l'entreprise et pour l'État, des différentes interventions réalisées.


Une aide financière de 50 000 \$ vous est accordée par mon ministère afin de vous appuyer dans la mise en place de l'organisation nécessaire au bon déroulement de votre projet ainsi que dans l'élaboration de votre plan de développement. Au cours de la prochaine année, les différents ministères concernés auront arrêté les modalités du transfert de certaines responsabilités de gestion des ressources vers les milieux municipaux et nous serons alors en mesure de vous proposer une convention vous confiant des responsabilités de mise en valeur du territoire et de ses ressources renouvelables.

En ce qui concerne le financement des activités de mise en valeur des ressources que vous entreprendrez, nous comptons bien sûr, à moyen terme, qu'elles pourront s'autofinancer par les revenus de l'ensemble de vos opérations. Toutefois, à court terme, nous sommes conscients des efforts importants qui devront être consentis pour la reconstruction des potentiels des différentes ressources. À cette fin, en fonction de la priorisation des projets qui sera faite, par le milieu, dans chaque région, ces travaux seront admissibles aux différents programmes gouvernementaux existants dont, entre autres, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier mis de l'avant par mon ministère. D'ailleurs, je veux m'assurer qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de ce programme soit disponible pour appuyer la réalisation de travaux prévus dans le cadre de projets structurants de Forêt habitée comme le vôtre.

Le directeur régional du secteur Forêts de mon ministère communiquera avec vous au cours des prochains jours afin de vous confirmer les modalités de versement de l'aide financière qui vous est accordée ainsi que les modalités de suivi qui seront mises en place.

Je vous transmets mes meilleurs vœux de succès dans votre démarche qui, j'en suis convaincu, favorisera, tel que vous le souhaitez, une plus grande participation des collectivités dans le choix et la mise en oeuvre des orientations de leur développement.

Veillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.


François Gendron



Région 3, Québec
Région 12, Chaudière-Appalaches

Québec, le 9 janvier 1997

Monsieur Guy Garant
Ranch Massif du Sud
176, rue Saint-Georges
Saint-Lazare (Québec)
GOR 3JO

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 10 décembre dernier relative aux préoccupations du Ranch du Massif du Sud et de la Pourvoirie Safari vis-à-vis le projet de forêt habitée du Parc régional Massif du Sud.

La formation du comité d'orientation a permis de réunir à une même table des représentants de tous les partenaires ayant des intérêts sur le territoire en vue d'élaborer un plan de développement qui satisfasse toutes les parties. Il s'agit, à notre avis, d'une étape importante du processus conduisant, nous l'espérons, à une entente globale. Tel que je l'ai déjà exprimé au comité d'orientation, ce plan, pour être recevable par le gouvernement, devra obtenir l'accord de chacun des partenaires représentés au comité d'orientation. De même, toute nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier devra avoir fait l'objet d'un consensus au niveau du comité.

Comme vous le savez, le cadre de mise en oeuvre du concept de Forêt habitée implique le respect des droits déjà consentis par l'État. Dans la même optique, nous croyons que les organismes exerçant déjà des activités sur le territoire ont un certain droit d'usage, de préférence à ceux qui ne sont pas présents actuellement. Toutefois, la réalisation d'un projet de cette nature repose sur la capacité des partenaires à s'entendre et à accepter des compromis dont tous pourront profiter. C'est dans cette perspective que je vous invite à poursuivre les discussions au sein du

. . . 2

comité. La formation d'équipe de travail tel que convenu à la dernière réunion, devrait permettre d'accélérer les pourparlers et d'en venir à des ententes sectorielles acceptables par l'ensemble des partenaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



André Gosselin, ing. f.
Division de la planification
et du développement

PLAN DE RESTRUCTURATION

SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD

SAISON 2005

On constate que le Parc régional du Massif du Sud n'arrive pas à rentabiliser ses opérations. Rien d'étonnant, les parcs naturels qui équilibrent leur budget sans subvention sont très rares. L'exercice fait par le comité d'orientation visait à passer en revue diverses hypothèses qui permettraient d'améliorer la situation financière du Parc et à continuer ses opérations.

Les objectifs et les hypothèses retenues par le comité d'orientation à ce stade de travail sont :

AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

- Poursuivre l'investissement dans les aménagements rentables : camping, refuges, randonnée pédestre ;
- Tarifier l'utilisation des sentiers aux partenaires utilisateurs *contre*
- Ne plus investir dans le développement et la réparation des équipements équestres, quad, motoneige ;
- *Neon naitu l'importance d'un*
~~Construire~~ un poste d'accueil qui fait office de bâtiment de service pour le camping et les autres activités ;
- Acquérir la gestion des baux sur terres publiques sur l'ensemble du territoire ;
- Vendre notre expertise en aménagement ;

AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES OFFERTS

- Faire subventionner le volet animation-éducation-accueil par le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier ;
- Cibler et recentrer les efforts sur les activités rentables ;
- Faire payer l'accès à la route d'accès au panorama ;

- Explorer l'intérêt de récupérer la gestion des activités hivernales (ski de fond et raquette) ;
- Augmenter le tarif de base journalier de 0.50 \$;
- Vendre le bois au campeur ;
- Vendre l'accès au sommet et au réseau sommital de vélo par la route d'accès au panorama ;
- Finaliser le montage des activités pour le secteur jeune en relation avec le village médiéval ;
- Explorer la possibilité d'obtenir une assistance de la SÉPAQ dans la (ministre) diffusion des produits du parc ;
- Réduire la participation du Parc dans la Coupe de vélo de montagne ;
- Diviser les profits de la Randonnée des Sommets au prorata de la participation des partenaires ;
- Rationaliser l'effort et les dépenses consenties aux événements ;
- Miser sur la polyvalence du personnel

POURSUIVRE LES ACTIONS POLITIQUES

- Poursuivre la revendication sur les mandats de pleine gestion de Forêt Habitée ;
- Faire reconnaître le Parc régional comme équipement régional majeur et tenter d'obtenir un financement régional ;
- Obtenir une participation du pacte rural pour un poste d'accueil en lien avec la CADMS ;
- Produire un document power point pour améliorer l'image du Parc auprès des élus et des fonctionnaires ;

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU PARC

- Explorer l'intérêt de revoir la composition du CA →
- Explorer l'intérêt de revoir l'organigramme

SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD

PRÉSENTATION À

**MME DOMINIQUE VIEN
DÉPUTÉE DE BELLECHASSE**

**MME NATHALIE NOMANDEAU
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS**

MARS 2005

1.0 Identification du projet

Nom de l'entreprise : La Société de gestion du Parc régional Massif du Sud

Adresse du lieu d'affaires : 1989, route du Massif
St-Philémon, QC
G0R 4A0

Téléphone : 418-469-2228

Télécopieur : 418-469-3150

Adresse électronique : parcmassifdusud@globetrotter.net

Personnes à contacter : M. Charles-Eugène Blanchet, président
418-887-6695
M. Guy Boudreau, agent de développement rural
418-883-2249

En opération depuis février 1998

2.0 Mission d'entreprise

La mission de la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud met en œuvre la concertation de tous les intervenants du milieu, le développement multiressource du territoire et le mandat de conservation, d'éducation et d'accessibilité dans une préoccupation constante d'effets structurants sur la région.

2.1 Objectifs

- Établir des modèles de gestion partagés qui impliquent les intervenants concernés des secteurs public et privé pour développer le partenariat dans la gestion, la mise en valeur et l'exploitation des ressources ;
- Développer des activités de recherche qui assurent une mise en valeur du territoire et des activités des partenaires ;
- Mettre en œuvre un plan d'aménagement et de développement intégré des ressources du Parc régional Massif du Sud ;
- Créer un projet de développement durable de la forêt habitée au Parc régional Massif du Sud ;
- Contribuer à la consolidation et au développement de l'offre touristique régionale par le déploiement d'un équipement récréotouristique régional quatre-saisons de qualité ;
- Rendre viable socialement et économiquement l'organisation en recherchant un auto-financement des opérations dans une perspective de développement accru et durable ;
- Participer à la restauration, à la conservation et à la mise en valeur des ressources et des milieux naturels du Massif du Sud ;
- Rendre accessible le territoire aux collectivités et aux visiteurs dans un contexte de sensibilisation et d'éducation.

2.2 Le concept de Forêt Habitée

Le concept de Forêt habitée permet à une collectivité de développer, d'aménager et d'exploiter la ressource forestière et faunique sous toutes ses formes selon des principes de développement durable et de cohabitation des activités d'exploitation. Trois secteurs d'activités sont identifiés : la foresterie, la faune et le récréo-tourisme. Il s'agit d'une approche de développement régional qui vise à

accroître l'activité économique d'un territoire forestier en amenant la population à participer à la gestion et à la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources.

La Forêt habitée vise à optimiser l'utilisation de la ressource forêt afin de répondre à des objectifs socio-économiques d'une région : création d'emplois, retombées sur les commerces /et services, aménagement multi-ressource du territoire (biodiversité, gestion intégrée, développement durable, etc...)

3.0 Origine du projet

Le projet est né du désir de la population de St-Philémon de contrer les effets de la dévitalisation qui menacent la municipalité et sa région immédiate. Ces gens ont donc décidé de se doter d'un outil de développement capable de répondre aux objectifs de revitalisation du milieu. L'idée du Parc régional du Massif du Sud venait de faire son apparition.

Il est tout de suite apparu évident que le succès de l'entreprise passait par une solide concertation du milieu. Ainsi, les gens de St-Philémon ont interpellé ceux des municipalités riveraines au territoire du Massif du Sud, soit St-Luc, St-Magloire et Buckland. C'est par la volonté de l'ensemble de ces populations que la Corporation d'Aménagement et de Développement du Massif du Sud (CADMS) fut créée.

La CADMS a entrepris toutes sortes d'action avec l'aide de ressources internes et externes :

- ❖ Premier plan de développement du Parc régional Massif du Sud basé sur la gestion intégrée des ressources (1983) ;
- ❖ Acquisition de terres privées afin de mieux contrôler le développement du territoire ;
- ❖ Avec l'aide de différents programmes de création d'emploi, mise en place d'un premier réseau de sentiers et promotion du projet du Parc régional Massif du Sud (1983-1988) ;
- ❖ Promotion et négociation auprès de leaders économiques et d'affaires afin de développer une station de ski alpin, projet identifié comme moteur dans le développement et la promotion du territoire (1987-1989) ;
- ❖ Recherche de promoteurs afin de développer un centre équestre et négociation afin de permettre sa création (1990-1991) ;
- ❖ Développement et création du Centre de Motoneige Massif du Sud dans le secteur sud du territoire (1992) ;
- ❖ Participation au développement et à l'aménagement du Parc régional Massif du Sud par le biais de la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud (depuis 1995).

4.0 Évolution du projet

DATE	DESCRIPTION
1983	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud dont le statut est une corporation sans but lucratif. ➤ Élaboration d'un premier plan d'aménagement pour le futur parc par M. Roger Joannette, selon le concept de gestion intégrée des ressources.
1985-86	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de terrains privés par la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud afin de favoriser et de contrôler le développement du Massif du Sud. <p style="margin-left: 40px;"><i>Investissement : 600 000 \$ Gouvernement provincial</i></p>
1989	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de la Station touristique Massif du Sud. <p style="margin-left: 40px;"><i>Investissement : 5 000 000 \$, dont une aide de 250 000 \$ du Gouvernement provincial</i></p>
1989	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition d'un système d'enneigement artificiel par la Station touristique Massif du Sud. <p style="margin-left: 40px;"><i>Investissement : 1 000 000 \$ dont une aide de 850 000 \$ du Gouvernement provincial</i></p>
1991	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implantation du Ranch Massif du Sud
1992	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction du chalet du Centre motoneige et sportif Massif du Sud dans le cadre du programme PAZD. <p style="margin-left: 40px;"><i>Investissement : de 300 000 \$ Dont une aide de 170 000 \$ du Gouvernement fédéral</i></p>
1995	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Début du processus de création du Parc régional Massif du Sud en fonction du cadre de référence des parcs régionaux du Ministère des Affaires municipales.
1995-1996	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un comité interministériel développe le concept de Forêt Habitée et reconnaît 13 projets pilotes au Québec dont le Parc régional Massif du Sud. ➤ Le 29 janvier 1996, Le Ministère des Ressources naturelles confirme à la MRC de Bellechasse que le projet du Parc régional Massif du Sud est retenu comme projet-témoin de Forêt habitée et allouant, par la même occasion une aide financière de 50 000 \$ pour appuyer la mise en place de l'organisation nécessaire au bon déroulement du projet ainsi que l'élaboration d'un plan de développement. Le comité d'orientation a déposé un plan d'aménagement avec un inventaire exhaustif des ressources du territoire tant forestières, fauniques et récréatives, ainsi qu'une étude de faisabilité.

1995-1998	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un comité provisoire sur la création du Parc régional Massif du Sud a amené autour d'une même table plusieurs intervenants tant publics que privés : les MRC de Bellechasse et des Etchemins, les municipalités de St-Philémon, de Buckland, de St-Magloire et de St-Luc, les bénéficiaires des CAAF des unités de gestion 034 et 035, la Station touristique Massif du Sud, le Ranch Massif du Sud, le Groupement faunique du triangle de Bellechasse et la Corporation d'aménagement et de Développement du Massif du Sud. Ce comité a été accompagné dès la première heure de fonctionnaires du MRN, du MAM et du secteur Faune ➤ Le Cadre de référence sur la création des parcs régionaux du ministère des Affaires Municipales (MAM) et la reconnaissance du territoire comme projet-témoin de Forêt Habitée par le ministère des Ressources Naturelles (MRN) ont permis de relancer la création du parc régional de manière tangible.
1998	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en veilleuse du concept de forêt habitée par le Gouvernement du Québec. Les autres projets de forêt habitée fonctionnent et leur principale activité est l'exploitation forestière. ➤ L'Assemblée Nationale du Québec adopte un projet de loi privé qui permet aux deux MRC impliquées de déléguer la gestion du Parc régional Massif du Sud à un organisme à but non lucratif, à l'occurrence la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud. Ce projet de loi a été adopté par le Gouvernement du Québec, le 9 juin 1998 et porte le numéro 277.
1998	<p>LA CRÉATION DU PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les MRC de Bellechasse et des Etchemins créent par règlement le Parc régional Massif du Sud ; ➤ Création de la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud, adoption du plan d'aménagement et ouverture officielle du Parc.
1999-2000	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide financière de Développement Économique Canada pour l'engagement d'un directeur général et la gestion des opérations. 70 000 \$ par année pendant trois ans. <p style="text-align: center;"><i>Investissement : 210 000 \$ Gouvernement fédéral</i></p>
2000-2001	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les parties s'entendent sur le libellé du protocole d'entente entre les MRC de Bellechasse et Des Etchemins et le Gouvernement du Québec en novembre 2000. Le protocole est signé en décembre 2001, soit 13 mois plus tard avec le Ministère des Ressources naturelles, le Ministère des Affaires municipales, le Ministère responsable de la Faune et des Parcs, le Ministère de l'Environnement, la Société de la faune et des parcs du Québec et la Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

2002	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En janvier, l'aide financière accordée par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme de Développement Économique Canada se termine. Une aide financière de 40 000 \$ du Ministère des régions permet de terminer l'année financière 2001-2002. ➤ L'exploration d'une solution de financement à long terme avec la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SÉPAQ) a été effectuée. ➤ Le 20 décembre 2002, le Parc régional Massif du Sud doit arrêter ses opérations et les employés sont mis à pied.
2003	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En mars 2003, le gouvernement du Québec annonce une aide financière temporaire de 130 000 \$ permettant la reprise des opérations récréotouristiques du Parc régional Massif du Sud. Cet aide permet les opérations jusqu'au 31 octobre 2003. ➤ En octobre 2003, les négociations sont toujours en cours avec le secteur terre du ministère des ressources naturelles afin d'établir la délimitation de la zone principale et de la gestion par la Société. ➤ Le 31 octobre 2003, la Société de gestion doit, une fois de plus, cesser ses opérations faute de financement. ➤ En novembre 2003, la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien obtient de l'aide financière temporaire afin de soutenir les activités du Parc régional Massif du Sud. ➤ En 2003, une augmentation de plus de 15% est enregistrée dans l'achalandage soit plus de 8400 visites ont eu lieu au Parc régional Massif du Sud durant la période estivale et automnale. La Société de gestion du Parc régional Massif du Sud dépose son rapport d'activité qui vient confirmer l'effet d'attraction, malgré une mise en marché précaire et tardive. Cette augmentation demeure encore plus significative que l'ensemble de l'activité touristique en Chaudière Appalaches et de Québec qui ont connu une baisse substantielle de l'achalandage due au mauvais temps et à une activité touristique internationale précaire.
2004	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le protocole d'entente pour la délégation de gestion de la zone intensive par le Ministère des ressources naturelles est approuvé par la MRC de Bellechasse. Mais, le Ministère des Ressources naturelles n'a pas encore donné son accord à cette entente spécifique. ➤ La saison 2004 connaît une augmentation de son achalandage de plus de 20%, mais doit fermer ses portes le 31 octobre.

	<ul style="list-style-type: none">➤ Les critères du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II permettent éventuellement le financement d'une partie de l'activité d'interprétation et d'animation du Parc régional Massif du Sud➤ Dépôt d'une étude sur la création d'une zone de destination de tourisme de nature en collaboration avec le Parc régional des Appalaches et le Camp forestier de St-Luc.➤ Organisation d'un comité d'orientation pour revoir l'ensemble des opérations de la société et trouver plusieurs pistes de solutions afin d'augmenter l'apport de revenus autonomes et de permettre une meilleure efficacité opérationnelle.
--	--

5.0 L'avenir : Un partenariat public-privé

Objectif : Au cours des 5 prochaines années, soutenir le Parc régional Massif du Sud pour permettre la mise en action des leviers nécessaires à la viabilité de l'organisation en fonction du concept de forêt habitée.

1 - Contribution du milieu

➤ Engagement des MRC et des quatre municipalités riveraines d'injecter 30 000 \$ annuellement pour les 5 prochaines années ;	150 000 \$
➤ Engagement du CLD de Bellechasse pour 15 000\$ par année pour deux ans ;	30 000 \$
➤ Les entreprises du milieu participent financièrement à l'utilisation des infrastructures et aux activités pour 11 500 \$ annuellement ;	57 500 \$
➤ Les membres de la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud apportent leur soutien en raison de 5 000 \$ par année ;	25 000 \$
➤ Mettre en œuvre un plan de développement centré prioritairement sur l'apport d'infrastructures et/ou équipement permettant l'augmentation des revenus pour optimiser l'autonomie financière ;	
	262 500 \$

2 - Contribution du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II

➤ Demande annuelle au Programme de Mise en valeur des Ressources du milieu forestier une aide financière pour soutenir les activités d'interprétation et d'animation du parc pour un montant de 67 143 \$;	335 715 \$
---	------------

3 - Contribution du Gouvernement

➤ Appuyer les démarches de demandes d'aide dans le cadre du programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier auprès de la Conférence Régionale des Élus de Chaudière Appalaches ;	
➤ Soutenir financièrement la Société de gestion du Parc régional Massif du Sud pour les cinq prochaines années en raison de 50 000 \$ annuellement ;	250 000 \$
➤ Permettre la conclusion de l'entente spécifique pour la gestion foncière du domaine public sur le Parc régional	

Massif du Sud avec le Ministère des Ressources naturelles – secteur Terre ;	
➤ Permettre l'accès à une ressource-expert de la SEPAQ afin de bien orienter les actions opérationnelles et de mise en marché d'un parc dans l'objectif de maximiser l'apport de revenus autonomes ;	
➤ Dans les cinq prochaines années, développer conjointement avec le milieu des outils de gestion qui vont permettre au milieu de prendre en charge les ressources forêt et faune dans le concept de forêt habitée ;	

ANNEXE I

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Depuis 1995, les activités de la Société de gestion du Parc régional du Massif du Sud et de son partenaire et précurseur, la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud ont eu des retombées directes de plus de quatre millions de dollars dans la région. Les revenus dont découlent ces retombées proviennent : du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, d'autres subventions provinciales et fédérales, de fonds du milieu (contributions des municipalités, MRC et partenaires) et des revenus du parc. Ces derniers revenus sont en croissance alors que les subventions décroissent. Notez que 12% des retombées reviennent aux gouvernements.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES 1995-2004

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud et
Société de gestion du Parc régional Massif du Sud

* La Société de gestion seulement

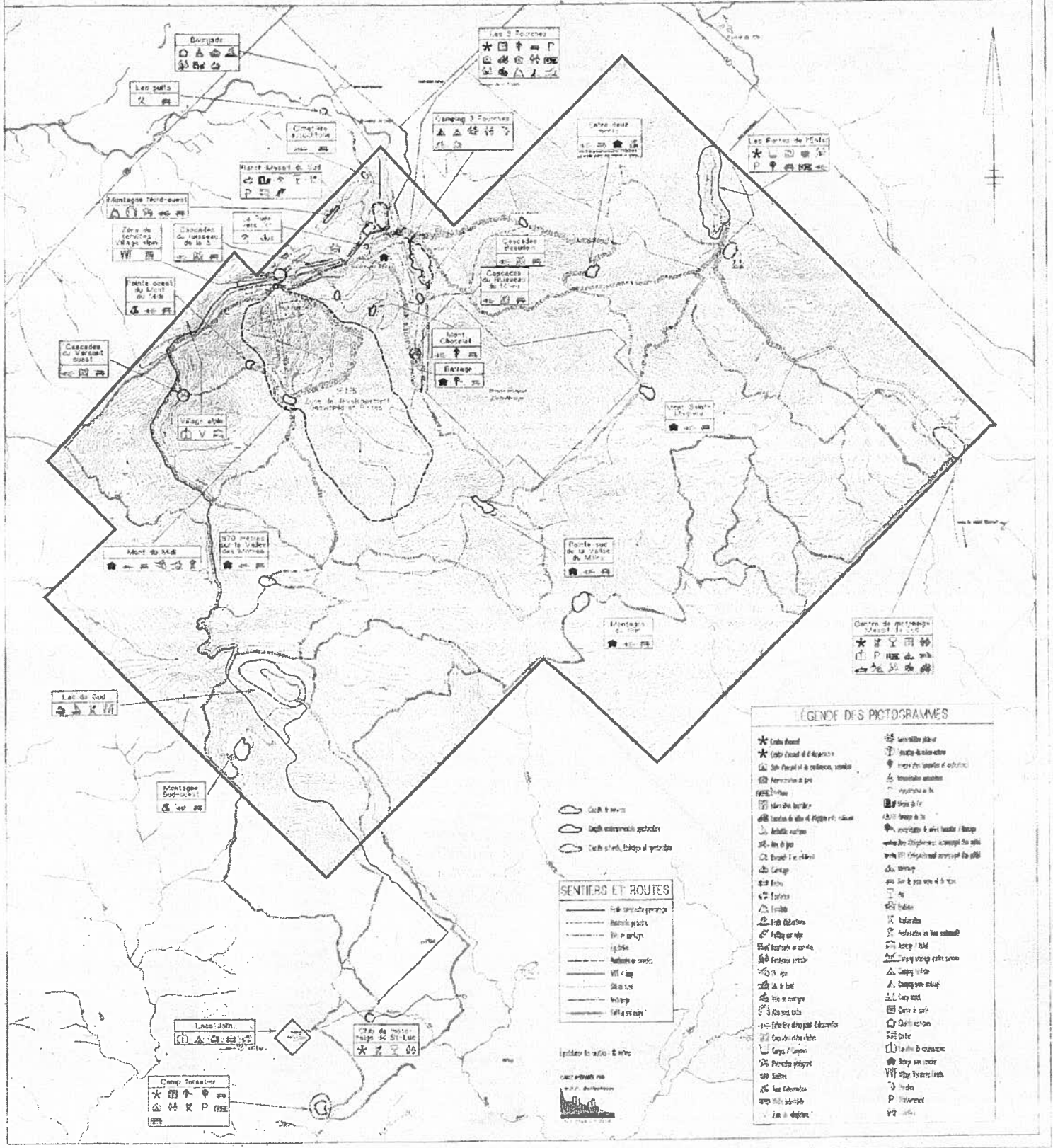
ANNÉE	BUCKLAND	ST-MAGLOIRE	ST-PHILÉMON	ST-LUC	MRC BELL.	MRC ETCH.	AUTRES	GOUV.	TOTAL
1995-1996	11 253	47 022	21 351		17 313	4 189	11 675		112 803
1996-1997	18 590	16 683	40 235	7 685	16 841		8 557		108 591
1997-1998	109 175	49 097	59 701	7 346	24 442	23 959	32 356		306 076
1998-1999	146 910	74 146	72 505	45 629	129 987	43 150	130 707		643 034
1999-2000	78 822	100 215	80 288	87 231	44 275	46 460	92 888	72 753	602 932
*2000-2001	47 221	122 799	56 286	24 312	61 147	50 620	72 213	64 951	499 549
*2001-2002	45 176	109 143	90 379	52 976	47 072	79 917	72 378	65 578	562 619
*2002-2003	36 389	107 009	87 976	4 333	48 636	56 196	97 970	64 412	502 921
*2003-2004	44 427	124 964	66 983	28 684	34 167	56 811	62 052	55 067	473 156
*2004-2005 estimé	30 000	95 000	50 000	95 000	30 000	40 000	56 000	54 000	450 000
TOTAL	567 962	846 079	625 705	353 196	453 880	401 303	635 796	376 761	4 260 680

Il est à noter que le Parc Massif du Sud a créé 25 à 30 emplois par année. Ces emplois ont permis le maintien de plusieurs jeunes scolarisés dans la région et ont tiré de l'aide social plusieurs bénéficiaires en leur donnant un emploi admissible à l'assurance chômage.

PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD

Projet d'aménagement 1995

Carte de récréation



SENTIERS ET ROUTES

	Route goudronnée
	Route grave
	Voie de service
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre
	Voie de terre

LEGENDE DES PICTOGRAMMES

	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne
	Centre d'interprétation		Centre de montagne